

**Liste des délibérations prises en  
Conseil Communautaire le 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac  
Salle des Fêtes de Marciac  
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

N° de délibération	Objet	Décision
D20240924/01/4.1	Modification de l'organigramme des services de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers - 2024	Unanimité
D20240924/02/4.1	Personnels communautaires-modification du tableau des emplois au 1er novembre 2024 et 1er janvier 2025	Unanimité
D20240924/03/4.1	Ressources humaines - approbation du Règlement intérieur – Partie « Santé et sécurité au travail »	Unanimité
D20240924/04/4.1	Mise à jour des dispositions relatives aux Autorisations Spéciales d'Absence à l'occasion de certains événements familiaux, événement de la vie courante ou absences liées à la maternité	Unanimité
D20240924/05/4.1	Déroulement des entretiens individuels annuels : Modification à titre exceptionnel et dans un cadre défini	Unanimité
D20240924/06/4.2	Personnel communautaire – autorisation de recrutement, d'agents contractuels, au vu des dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour pourvoir un emploi permanent pour les communes de 1000 habitants ou groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitants pour tout emploi	Unanimité
D20240924/07/4.1	FIPHFP : aide demandée par un agent de la Communauté de communes pour l'acquisition de prothèses auditives	Unanimité
D20230925/08/8.8	Validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement (RPQS) - 2023	Unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Sandie LEFETZ



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON



## Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20240924/01/4.1

**Objet :** Modification de l'organigramme des services de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers - 2024

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu l'avis favorable émis par les membres du CST, réunis le 16 septembre 2024,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Ressources Humaines, réunis le 16 septembre 2024,

Considérant que le responsable du service du Patrimoine a fait valoir ses droits à la retraite en janvier 2024.

Considérant que, dès l'été 2023, un avis de vacance de poste a été diffusé pour organiser son remplacement,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, la seule candidature recevable a été celle, en interne, de Monsieur Gaëtan Andrieu, Responsable du Service Assainissement de l'EPCI,

Considérant, dans ces conditions et dans la mesure où il n'était pas concevable de se priver des compétences de Monsieur Andrieu au niveau du service de l'assainissement, il a été nécessaire de poser une nouvelle organisation des services techniques,

Considérant que dans le cadre de cette réflexion, la nouvelle proposée pour les services techniques passe par une évolution de l'organigramme des services de la communauté de communes,

**A l'issue des échanges, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

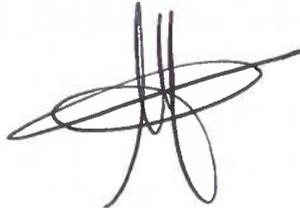
- **de valider le nouvel organigramme des services de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, tel que présenté en séance,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Sandie LEFETZ



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON



## Extrait du registre des délibérations

**Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac**

**(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20240924/02/4.1

**Objet :** Personnels communautaires-modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> novembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 25 septembre 2023 modifiant le tableau des emplois communautaires,

Vu l'avis du Comité Social Territorial commune de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et du CIAS Marciac Plaisance du 16 septembre 2024,

Considérant que l'organigramme des services a été mis à jour lors du Comité Social Territorial commun de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et du CIAS Marciac Plaisance du 16 septembre 2024,

Il est proposé à l'assemblée modifications suivantes :

- **Suppressions de postes :**

**TC-18 Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que le poste TC-18 sur l'emploi de Responsable du service des Finances au grade d'Adjoint administratif de Catégorie C, n'est plus pourvu du fait de la mobilité par voie de mutation de l'agent en poste.

Considérant que la Communauté de communes Bastides a créé le poste TC-131 au grade de Rédacteur sur l'emploi de Responsable du service des Finances, le 25 septembre 2023, pour assurer le remplacement de l'agent muté.

Considérant qu'il n'est plus utile de garder l'emploi TC-18 pour le bon fonctionnement du service, il est proposé la suppression de ce poste.

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service des Finances**, la suppression de l'emploi TC-18 de catégorie C, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif.

**TC-16 Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TC – 16 a été promu au grade de rédacteur, suite à la réussite à l'examen professionnel,

Considérant que la Communauté de communes Bastides a créé le poste TC-132 au grade de Rédacteur sur l'emploi de Responsable du service des Ressources humaines, le 25 septembre 2023, dans l'attente de la titularisation de l'agent dans le grade de rédacteur,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service des Ressources Humaines** la suppression de l'emploi TC-16 de catégorie C, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif.

**TC-111 Agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TC – 111 a été promu au grade de technicien, suite à la réussite au concours,

Considérant que la Communauté de communes Bastides a créé le poste TC-124 au grade de technicien sur l'emploi de Responsable du service de l'Assainissement, le 28 mars 2023, dans l'attente de la titularisation de l'agent dans le grade de technicien,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service de l'Assainissement** la suppression de l'emploi TC-111 de catégorie C, filière technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

**TC-80 Technicien à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TC – 80 a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que depuis une réorganisation des services est intervenue ne nécessitant pas le maintien de ce poste au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service du Patrimoine** la suppression de l'emploi TC-80 de catégorie B, filière technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de Technicien.

**TC 68-Agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TC – 68 a été promu au grade de technicien, suite à la réussite au concours,

Considérant que la Communauté de communes Bastides a créé le poste sur l'emploi de Responsable du service de l'Aménagement-Urbanisme et Développement du territoire, le 28 mars 2023, dans l'attente de la titularisation de l'agent dans le grade

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service du Urbanisme développement du territoire** la suppression de l'emploi TC-68 de catégorie C, filière technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent de Maîtrise.

#### **TNC-19 Adjoint administratif à 28 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 19 a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

Considérant que la Communauté de communes Bastides a créé le poste TNC-120 à temps non complet (28 h hebdomadaires), au grade d'adjoint administratif au sein du service des Ressources humaines, le 27 septembre 2022, dans l'attente du départ à la retraite de l'agent en poste sur l'emploi TNC - 19,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service des Ressources Humaines** la suppression de l'emploi TNC-19 de catégorie C, filière administrative à temps non complet (28 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif,

#### **TNC-122 Agent social à 32 heures hebdomadaires**

Considérant les dispositions réglementaires en vigueur, rappelées à plusieurs reprises par les services de la Protection Maternelle et Infantile, avant et depuis l'ouverture des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance-du-Gers,

Considérant que, pour répondre à ces obligations, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers prévoit de créer le poste TNC-134 à temps non complet (34 h 50 hebdomadaires), au grade d'agent social au sein du multi-accueil,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service de la Petite Enfance** la suppression de l'emploi TNC-122 de catégorie C, filière sociale à temps non complet (32 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent social.

#### **TNC 114-1 Agent social à 31 heures hebdomadaires**

Considérant que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a répondu favorablement à la demande d'intégration directe, formulée par l'agent en poste sur l'emploi TNC 114-1 sur le grade d'agent social, en créant le poste TNC – 126 au grade d'aide soignant,

Considérant que l'intégration de l'agent est désormais effective sur l'emploi TNC – 126, et que dans ces conditions il n'y a pas nécessité de maintenir l'emploi TNC-114 -1 au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service de la Petite Enfance** la suppression de l'emploi TNC-114 de catégorie C, filière sociale à temps non complet (31 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent social.

#### **TNC-126 Aide soignante à 31 heures hebdomadaires**

Considérant les dispositions réglementaires en vigueur, rappelées à plusieurs reprises par les services de la Protection Maternelle et Infantile, avant et depuis l'ouverture des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance-du-Gers,

Considérant que, pour répondre à ces obligations, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers prévoit de créer le poste TNC-136 à temps non complet (34.24 heures hebdomadaires), au grade d'aide soignant au sein du multi-accueil,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service de la petite enfance** la suppression de l'emploi TNC-126 de catégorie B, filière médico-sociale à temps non complet (31 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'aide-soignante.

#### **TNC-109 Adjoint technique à 26.20 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 109 n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail, arrivé à terme,

Considérant que, dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder contractuelle, en adaptant l'emploi du temps du poste au regard des

Considérant qu'à ce jour, cette adaptation s'avère efficiente et qu'il est nécessaire de la conforter par la création de l'emploi TNC- 140 à temps non complet (25.17 heures hebdomadaires)

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service Logistique** la suppression de l'emploi TNC-109 de catégorie C, filière technique à temps non complet (26.20 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TNC-104 Adjoint d'animation à 22.22 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 104 a démissionné de son poste,

Considérant que, dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à son remplacement par voie contractuelle, en adaptant l'emploi du temps du poste au regard des besoins du service,

Considérant qu'à ce jour, cette adaptation s'avère efficiente et qu'il est nécessaire de la conforter par la suppression du poste TNC – 104 pour permettre, par répartition des heures prévues à ce poste, la création des emplois TNC- 135, TNC – 138, TNC – 143,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service Logistique** la suppression de l'emploi TNC-104 de catégorie C, filière d'animation à temps non complet (22.22 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

#### **TNC-130 Adjoint technique à 21.21 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 130 a demandé à pouvoir bénéficier d'une diminution de son temps de travail hebdomadaire,

Considérant que, pour répondre favorablement à cette demande, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers prévoit de créer le poste TNC-141 à temps non complet (20.86 heures hebdomadaires), au grade d'adjoint technique et d'utiliser le solde, soit 0.35 heures, pour la création du poste TNC-143,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour le **service Logistique** la suppression de l'emploi TNC-130 de catégorie C, filière technique à temps non complet (21.21 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TNC-123 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à 32.23 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 123 a accepté, pour la continuité du service, d'assurer des missions supplémentaires, par la réalisation d'heures complémentaires, pour participer à l'encadrement des élèves de l'école primaire de Plaisance-du-Gers durant la pause méridienne,

Considérant que, compte tenu des effectifs des rationnaires, cette disposition est à pérenniser,

Considérant que, dans ce cadre et conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas possible de continuer à recourir à des heures complémentaires récurrentes pour stabiliser ce fonctionnement,

Considérant que, pour répondre à cette obligation réglementaire, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers prévoit de créer le poste TNC-142 à temps non complet (33.80 heures hebdomadaires), au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de Loisirs de Plaisance-du-Gers la suppression de l'emploi TNC-123 de catégorie C, filière sociale à temps non complet (32.23 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'ATSEM.

#### **TNC-57 Adjoint technique à 10 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 57 a accepté, pour la continuité de service, d'assurer des missions supplémentaires, par la réalisation d'heures complémentaires pour pallier, en partie, la démission de l'agent en poste sur l'emploi TNC – 104 et le départ de l'agent en poste sur l'emploi TNC – 109,

Considérant la demande de diminution de son temps de travail formulée par l'agent en poste sur l'emploi TNC – 130,

Considérant les besoins du service pour l'entretien des piscines intercommunales et pour l'ouverture des structures aux élèves et au collégiens du territoire pour l'apprentissage de la natation,

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 57 réalise également une partie de ses missions dans le cadre d'un contrat de travail de renfort,

Considérant que, par souci de rationalisation, il convient de rassembler toutes les missions effectuées par l'agent en poste sur l'emploi TNC – 57, au sein d'un même emploi dont la création est à prévoir au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service Logistique** la suppression de l'emploi TNC-57 de catégorie C, filière technique à temps non complet (10 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'Adjoint technique.

#### **TNC-110 Adjoint technique à 28.30 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 110 n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail, arrivé à terme,

Considérant que, dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à son remplacement par voie contractuelle, en adaptant l'emploi du temps du poste au regard des besoins du service,

Considérant qu'à ce jour, cette adaptation s'avère efficiente et qu'il est nécessaire de la conforter par la création de l'emploi TNC- 153 à temps non complet (27.79 heures hebdomadaires).

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service Logistique** la suppression de l'emploi TNC-110 de catégorie C, filière technique à temps non complet (28.30 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'Adjoint technique .

#### **TC – 29.1 Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'emploi TC – 29.1 consiste à assurer la fonction de Responsable de l'Espace Ados de Plaisance-du-Gers ; fonction relevant de la catégorie B,

Considérant qu'à ce jour, à l'exception de l'emploi TC – 29.1, les postes de responsables de structures « Enfance-jeunesse » relèvent de la catégorie B,

Considérant que, compte tenu de l'évolution de la réglementation et des attentes des partenaires, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales, les missions et responsabilités assumées par les responsables de structures « Enfance-Jeunesse » sont de plus en plus importantes, et qu'il convient d'inscrire en catégorie B tous les postes concernés,

Considérant que, dans ces conditions, il convient de supprimer l'emploi TC – 29.1 pour proposer la création d'un poste de catégorie B pour la même fonction,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Espace Ados de Plaisance-du-Gers la suppression de l'emploi TC- 29.1 de catégorie C, filière d'animation à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'Adjoint d'animation.

#### **TNC-97 Adjoint administratif à 15.27 heures hebdomadaires**

Considérant l'évolution des missions affectées à la fonction d'accueil et, notamment, la prise en charge de la gestion des instances et des actes de l'EPCI, du CIAS, du Conseil d'exploitation SPAC/SPANC et des commissions thématiques ; ainsi que des missions d'assistant de direction,

Considérant le besoin de renforcer la fonction d'accueil de l'EPCI,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service des Finances la suppression de l'emploi TNC-97 de catégorie C, filière d'administratif à temps non complet (15.27 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'Adjoint administratif.

#### **TNC-129 Adjoint administratif à 10 h hebdomadaires**

Considérant que l'emploi TNC-129 a été créé pour renforcer l'équipe administrative du service logistique,

Considérant que, compte-tenu de l'évolution des missions, la fonction d'accueil doit être renforcée,

Considérant que l'ensemble de ces missions pourrait être confié à un souci de rationalité, de fusionner les missions et les postes dans un suppression du poste TNC-129,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Logistique la suppression de l'emploi TNC-129 de catégorie C, filière administrative à temps non complet (10 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'Adjoint administratif.

## - **Créations de postes :**

### **TC-133 Rédacteur à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que le poste de chargé de coopération territoriale a été créé, par délibération du 24 novembre 2020, sur l'emploi TNC - 70 à 25 h 25, au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, au sein du service Administration générale,

Considérant que, dès sa création, la Caisse d'Allocations Familiales du Gers, qui contribue au financement de ce poste à hauteur de 50 %, a demandé à ce qu'il soit pourvu à temps plein et en catégorie B, compte tenu la charge de travail à assumer,

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 70 a reçu un avis favorable à sa demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 29 juillet 2024, pour une durée de sept mois et six jours,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales, partie prenante dans le processus de remplacement de l'agent en poste sur l'emploi TNC – 70, a rappelé la nécessité d'ouvrir le poste à temps complet, en catégorie B,

Considérant que, dans ces conditions, il convient de maintenir le poste TNC 70 au tableau des emplois tout en prévoyant la création du poste TC – 133,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la création d'un emploi de catégorie B, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de Rédacteur.

### **TNC-134 Agent social à 34.5 heures hebdomadaires**

Considérant la suppression de l'emploi TNC – 122, pour répondre aux dispositions réglementaires en vigueur, rappelées à plusieurs reprises par les services de la Protection Maternelle et Infantile, avant et depuis l'ouverture des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance-du-Gers,

Considérant que, pour répondre à ces obligations, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers doit procéder à la création du poste TNC-134 à temps non complet (34.50 heures hebdomadaires), au grade d'agent social au sein du multi-accueil,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service de la Petite Enfance**, la création d'un emploi de catégorie C, filière sociale à temps non complet (34.50 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent social.

### **TNC-135 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à 22.66 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 104 a démissionné de son poste,

Considérant que, dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à son remplacement par voie contractuelle, en adaptant l'emploi du temps du poste au regard des besoins du service,

Considérant qu'à ce jour, cette adaptation s'avère efficiente et qu'il est nécessaire de la conforter par la suppression du poste TNC – 104 pour permettre, par répartition des heures prévues à ce poste, la création, notamment, de l'emploi TNC- 135,

Considérant, par ailleurs, qu'à titre expérimental, en septembre 2023, une classe de maternelle a été ouverte, à Marciac, dans les locaux de l'école élémentaire, et qu'à ce titre, un agent a été recruté, par voie contractuelle, pour effectuer les missions d'ATSEM, à raison de 19.60 heures hebdomadaires,

Considérant que la pérennisation de ces adaptations s'avère nécessaire regroupant les deux missions,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de Loisirs de Marciac, la création d'un emploi de catégorie C, filière sociale à temps non complet (22.66 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'ATSEM.

#### **TNC-136 Aide-soignante à 34.24 heures hebdomadaires**

Considérant la suppression de l'emploi TNC – 126, pour répondre aux dispositions réglementaires en vigueur, rappelées à plusieurs reprises par les services de la Protection Maternelle et Infantile, avant et depuis l'ouverture des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance-du-Gers,

Considérant que, pour répondre à ces obligations, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers doit procéder à la création du poste TNC-136 à temps non complet (34.24 heures hebdomadaires), au grade d'agent social au sein du multi-accueil,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service de la Petite Enfance la création d'un emploi de catégorie B, filière médico-sociale à temps non complet (34.24 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'Aide-soignante.

#### **TNC-137 Adjoint d'animation à 31.50 heures hebdomadaires**

Considérant l'évolution des missions confiées à l'agent en poste sur l'emploi TNC – 119, notamment du fait de son obtention du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA),

Considérant les besoins du service et l'intérêt de conforter cet agent sur une fonction d'animation par la création du poste TNC – 137,

Considérant que suite à l'intégration directe de l'agent au grade d'adjoint d'animation, le poste TNC - 119 sera proposé à la suppression,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de Loisirs de Plaisance-du-Gers la création d'un emploi de catégorie C, filière animation à temps non complet (31.50 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

#### **TNC-138 Ajoint technique à 8.47 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 104 a démissionné de son poste,

Considérant que, dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à son remplacement par voie contractuelle, en adaptant l'emploi du temps du poste au regard des besoins du service,

Considérant qu'à ce jour, cette adaptation s'avère efficiente et qu'il est nécessaire de la conforter par la suppression du poste TNC – 104 pour permettre, par répartition des heures prévues à ce poste, la création, notamment, de l'emploi TNC- 138,

Considérant que la pérennisation de cette adaptation s'avère nécessaire, par la création d'un poste au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Logistique la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (8.47 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TC-139 Animateur à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TC – 30, occupant la fonction de Directeur de l'Accueil de Loisirs de Marciac, a reçu un avis favorable à sa demande de disponibilité pour convenance personnelle, pour durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que, pour pouvoir à son remplacement, la réglementation en vigueur, rappelée par le Service Jeunesse et Sports de l'Education Nationale, prévoit le recrutement d'un agent titulaire d'un BPGEIPS ou de catégorie B,

Considérant que le remplacement de l'agent en poste sur l'emploi TC – 30 a été pourvu en interne par un adjoint d'animation de catégorie C, en contrat à durée indéterminée,

Considérant que le bilan de ce remplacement est positif et le fonctionnement du service, au regard de la réglementation, soit en fin de remplacement de l'agent durant tout le temps de sa formation ; soit B,

Considérant que, parallèlement, il convient de conserver le poste TC – 30, toute la durée de l'absence de l'agent en disponibilité,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de Loisirs de Marciac la création d'un emploi de catégorie B, filière animation à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'animateur.

#### **TNC-140 Adjoint technique à 25.17 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 109 n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail, arrivé à terme,

Considérant que, dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à son remplacement par voie contractuelle, en adaptant l'emploi du temps du poste au regard des besoins du service,

Considérant qu'à ce jour, cette adaptation s'avère efficiente et qu'il est nécessaire de la conforter par la suppression du poste TNC – 109 pour permettre, par répartition des heures prévues à ce poste, la création de l'emploi TNC- 140,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service Logistique** la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (25.17 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TNC-141 Adjoint technique à 20.86 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 130 a demandé à pouvoir bénéficier d'une diminution de son temps de travail hebdomadaire,

Considérant que, pour répondre favorablement à cette demande, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers prévoit de créer le poste TNC-141 à temps non complet (20.86 heures hebdomadaires), au grade d'adjoint technique et d'utiliser le solde, soit 0.35 heures, pour la création du poste TNC-143,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour le **service Logistique** la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (20.86 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TNC-142 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à 33.80 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 123 a accepté, pour la continuité du service, d'assurer des missions supplémentaires, par la réalisation d'heures complémentaires, pour participer à l'encadrement des élèves de l'école primaire de Plaisance-du-Gers durant la pause méridienne,

Considérant que, compte tenu des effectifs des rationnaires, cette disposition est à pérenniser,

Considérant que, dans ce cadre et conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas possible de continuer à recourir à des heures complémentaires récurrentes pour stabiliser ce fonctionnement,

Considérant que, pour répondre à cette obligation réglementaire, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers prévoit de créer le poste TNC-142 à temps non complet (33.80 heures hebdomadaires), au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'**Accueil de Loisirs de Plaisance-du-Gers** la création d'un emploi de catégorie C, filière sociale à temps non complet (33.80 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'ATSEM.

#### **TNC-143 Adjoint technique à 21.20 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 57 a accepté, pour la continuité de service, d'assurer des missions supplémentaires, par la réalisation d'heures complémentaires pour pallier, en

partie, la démission de l'agent en poste sur l'emploi TNC – 104 et le poste sur l'emploi TNC – 109,

Considérant la demande de diminution de son temps de travail formulée par l'agent en poste sur l'emploi TNC – 130,

Considérant les besoins du service pour l'entretien des piscines intercommunales, au mois de juin pour l'ouverture des structures aux élèves et au collégiens du territoire pour l'apprentissage de la natation,

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 57 réalise également une partie de ses missions dans le cadre d'un contrat de travail de renfort,

Considérant que, par souci de rationalisation, il convient de rassembler toutes les missions effectuées par l'agent en poste sur l'emploi TNC – 57, au sein d'un même emploi dont la création est à prévoir au tableau des emplois,

Considérant que la suppression de l'emploi TNC – 57 est proposée par ailleurs,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Logistique la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (21.20 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TC-144 2 postes Agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que les deux agents en poste sur l'emploi TC – 23 bénéficient d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Considérant qu'après titularisation des agents concernés dans leur nouveau grade, l'emploi TC – 23 sera supprimé au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de loisirs de Plaisance-du-Gers la création de deux emplois de catégorie C, filière technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

#### **TNC-145 Agent de maîtrise à 31.67 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 108 bénéficie d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Considérant qu'après titularisation de l'agent concerné dans son nouveau grade, l'emploi TNC – 108 sera supprimé au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de loisirs de Marciac, la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (31.67 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

#### **TNC-146 Agent de maîtrise à 30.58 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 99 bénéficie d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Considérant qu'après titularisation de l'agent concerné dans son nouveau grade, l'emploi TNC – 99 sera supprimé au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de loisirs de Marciac la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (30.58 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

#### **TNC-147 Agent de maîtrise à 33.80 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 142 bénéficie d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Considérant qu'après titularisation de l'agent concerné dans son nouveau grade, l'emploi TNC – 142 sera supprimé au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Logistique la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (25 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise

#### **TNC-148 Agent de maîtrise à 25 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 45 bénéficie d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Considérant qu'après titularisation de l'agent concerné dans son nouveau grade, l'emploi TNC – 45 sera supprimé au tableau des emplois,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Logistique la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (25 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

#### **TNC-149 Adjoint administratif à 33 heures hebdomadaires**

Considérant le reclassement interne proposé à l'agent en poste sur l'emploi TNC – 59

Considérant les besoins du service et l'intérêt de conforter cet agent sur une fonction d'assistant administratif par la création du poste TNC – 149,

Considérant que suite à l'intégration directe de l'agent au grade d'adjoint administratif, le poste TNC - 59 sera proposé à la suppression,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Juridique, marché public et communication, la création d'un emploi de catégorie C, filière administrative à temps non complet (33 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif.

#### **TC-150 Adjoint technique à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TC – 80 a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que, depuis, une réorganisation des services est intervenue ne nécessitant pas le maintien de ce poste au tableau des emplois, à fonction et grade identiques,

Considérant que la suppression du poste TC – 80 a été proposée par ailleurs,

Considérant, toutefois, que pour le bon fonctionnement du service, il convient de conforter l'équipe du Patrimoine par la création d'un poste d'agent technique,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Technique, la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TNC-151 Adjoint d'animation à 8.8 heures hebdomadaires**

Considérant que, pour la continuité du service, l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs de Plaisance-du-Gers est renforcée, de manière pérenne, par un agent contractuel recruté pour participer à l'encadrement des élèves de l'école primaire de Plaisance-du-Gers durant la pause méridienne,

Considérant que, compte tenu des effectifs des rationnaires, cette disposition est à pérenniser,

Considérant que, dans ce cadre et conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas possible de recourir à des heures complémentaires récurrentes pour stabiliser ce fonctionnement,

Considérant que, pour répondre à cette obligation réglementaire, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est contrainte de créer le poste TNC-151 à temps non complet (8.80 heures hebdomadaires), au grade d'adjoint d'animation,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'Accueil de Loisirs de Plaisance-du-Gers, la création d'un emploi de catégorie C, filière animation à temps non complet (8.80 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

#### **TNC-152 Agent social 33.76 heures hebdomadaires**

Considérant les dispositions réglementaires en vigueur, rappelées à p de la Protection Maternelle et Infantile, avant et depuis l'ouve multi-accueil à Plaisance-du-Gers,

Considérant que, pour répondre à ces obligations, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers prévoit de créer le poste TNC-152 à temps non complet (33.76 heures hebdomadaires), au grade d'agent social au sein du multi-accueil,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service de la Petite Enfance**, la création d'un emploi de catégorie C, filière social à temps non complet (33.76 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'agent social.

#### **TNC-153 Adjoint technique 27.79 heures hebdomadaires**

Considérant que l'agent en poste sur l'emploi TNC – 110 n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail, arrivé à terme,

Considérant que, dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à son remplacement par voie contractuelle, en adaptant l'emploi du temps du poste au regard des besoins du service,

Considérant qu'à ce jour, cette adaptation s'avère efficiente et qu'il est nécessaire de la conforter par la création de l'emploi TNC- 153 à temps non complet (27.79 heures hebdomadaires),

Considérant qu'en parallèle, le poste TNC – 110 a été proposé à la suppression,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le **service Logistique**, la création d'un emploi de catégorie C, filière technique à temps non complet (27.79 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

#### **TC – 154 animateur territorial à 35 heures hebdomadaires**

Considérant que l'emploi TC – 29.1 consiste à assurer la fonction de Responsable de l'Espace Ados de Plaisance-du-Gers ; fonction relevant de la catégorie B,

Considérant qu'à ce jour, à l'exception de l'emploi TC – 29.1, les postes de responsables de structures « Enfance-jeunesse » relèvent de la catégorie B,

Considérant que, dans ces conditions, il a été proposé la suppression de l'emploi TC – 29.1 pour proposer la création d'un poste de catégorie B pour la même fonction,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour l'**Espace Ados de Plaisance-du-Gers** la création de l'emploi TC- 154 de catégorie B, filière d'animation à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'animateur territorial.

#### **TNC-155 Adjoint administratif à 29.40 heures hebdomadaires**

Considérant l'évolution des missions affectées à la fonction d'accueil et, notamment, la prise en charge de la gestion des instances et des actes de l'EPCI, du CIAS, du Conseil d'exploitation SPAC/SPANC et des commissions thématiques ; ainsi que des missions d'assistant de direction,

Considérant le besoin de renforcer la fonction d'accueil de l'EPCI,

Considérant, par ailleurs, que l'emploi TNC-129 a été créé pour renforcer l'équipe administrative du service logistique,

Considérant que l'ensemble de ces missions pourrait être confié à un même agent, il est proposé, par souci de rationalité, de fusionner les missions et les postes dans un nouvel emploi grâce à la suppression du poste TNC-129 et du poste TNC-97,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Administration générale la création de l'emploi TNC-155 de catégorie C, filière administrative à temps non complet (29.40 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'Adjoint administratif.

## - **Modification des fonctions et/ou des missions**

### ➤ **Modifications des fonctions et/ou des missions suite à la modification de l'organigramme telle que proposée précédemment**

#### - **TC – 124 Technicien à 35 heures hebdomadaires**

Fonctions et missions d'origine : Responsable de service ; missions : responsable du Service de l'Assainissement collectif et non collectif

Fonctions et missions proposées : Responsable de service ; missions : responsable du Service technique

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service technique de requalifier le poste TC- 124 en Responsable des Services Techniques.

#### - **TC – 81 Agent technique à 35 heures hebdomadaires**

Fonctions et missions d'origine : Agent technique ; missions : Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur les réseaux et les stations d'épuration.

Fonctions et missions proposées : Chef d'équipe du SPANC ; missions : Chef d'équipe SPANC, maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur les réseaux d'assainissement collectif et les stations d'épuration.

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service technique de requalifier le poste TC- 81 en Chef d'équipe du SPANC.

#### - **TC – 67 Agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires**

Fonctions et missions d'origine : Agent technique ; missions : Coordonnateur de l'équipe de maintenance des bâtiments et des espaces verts communautaires.

Fonctions et missions proposées : Chef d'équipe du Patrimoine ; missions : Chef d'équipe Patrimoine, maintenance des bâtiments communautaires et des espaces verts.

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service technique de requalifier le poste TC- 67 en Chef d'équipe du Patrimoine.

#### - **TC – 98 Rédacteur à 35 heures hebdomadaires**

Fonctions et missions d'origine : Responsable de service ; missions : Responsable du service Juridique et commande publique, demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels et suppléante de la directrice générale des services lors de ses indisponibilités.

Fonctions et missions proposées : Responsable de service ; missions : Responsable du service Juridique, commande publique, communication et demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels ; et suppléante de la directrice générale des services lors de ses indisponibilités.

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Juridique, commande publique, communication et demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels de requalifier le poste TC- 98 en Responsable du service Juridique, commande publique, communication et demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels ; et suppléante de la directrice générale des services lors de ses indisponibilités.

#### - **TC – 64 Gestionnaire RH à 35 heures hebdomadaires**

Fonctions et missions d'origine : Gestionnaire RH ; missions : Assistante de ressources humaines.

Fonctions et missions proposées : Adjointe à la Responsable du Service RH ; missions : Adjointe à la Responsable du service RH et assistante de ressources humaines.

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service des Ressources humaines de requalifier le poste TC- 64 en Adjointe à la Responsable du Service RH.

➤ **Modification des missions : situation spécifique de l'emploi TNC – 1**

Fonctions et missions d'origine : Agent de restauration scolaire ; missions : animation ALAE

Fonctions et missions proposées : Agent de restauration scolaire ; missions : Restauration scolaire.

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le service Logistique de recentrer les missions du poste TNC- 118 sur la restauration scolaire.

**Communauté de communes - Le tableau des emplois, ci-après, reprend l'intégralité des éléments présentés en amont**

N°	Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire (en heure/centième)	Fonctions	Cadre d'emploi	Suppression / Création	Dates d'effet
TC-1	Directeur	1	35	Directeur général des services de la Communauté de Communes	Attaché territorial		
TC-96	Agent d'accueil et assistante de direction	1	35	Accueil du Pôle Administratif et assistante de direction en charge de la gestion et suivi des assemblées	Adjoint administratif	Création Modification de missions	01/01/2022 01/01/2023
TNC-155	Agent d'accueil et assistante du service logistique	1	29.40	Accueil du Pôle Administratif et assistante auprès du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/01/2025
TC-2	Directeur Adjoint	1	35	Directeur adjoint des services de la Communauté de Communes Suivi affaires scolaires enfance, jeunesse et culture tourisme	Attaché Territorial	Modification des missions	01/01/2021
TC-133	Chargé de coopération territoriale	1	35	Chargé de la coopération de la Convention Territoriale Globale	Rédacteur	Création	01/01/2025
TNC-70	Chargé de coopération territoriale	1	25.5	Coordonnateur Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation	Création	01/01/2021
TC-8	Educateur sportif	1	35	Education sportive dans le cadre scolaire Chef de bassin	Educateur APS		
TC-71	Educateur sportif	1	35	Educateur Sportif dans le cadre scolaire	Educateur APS	Création	01/01/2021
TC-10	Bibliothécaire	1	35	Responsable de la médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
TNC-79	Agent d'animation	1	28.16	Animation médiathèque et périscolaire	Adjoint d'animation	Création	01/01/2021
TNC-12	Aide bibliothécaire	1	12	Soutien de la responsable de la médiathèque, assistance et animation auprès des scolaires	Adjoint territorial du patrimoine	Création	01/01/2015
TC-132	Responsable de service	1	35	Responsable du service ressources humaines Gestion des ressources humaines	Rédacteur	Création	01/10/2023
TC-16	Responsable de service	1	35	Responsable du service ressources humaines Gestion des ressources humaines	Adjoint administratif	Modification des missions Modification des missions Suppression	01/01/2020 01/01/2023 01/01/2025

					Envoyé en préfecture le 07/10/2024		
TC-64	Adjointe à la responsable RH	1	35	Adjointe à la responsable du service ressources humaines	Adjoint administratif	Création	01/04/2019
					Reçu en préfecture le 07/10/2024		
					Publié le		
					Modification des missions		
					ID : 032-243200508-20240924-D202409240241-DE		
TNC-120	Gestionnaire RH	1	28	Assistant (e) ressources humaines	Adjoint administratif	Creation	01/01/2023
TNC-19	Gestionnaire RH	1	28	Assistant (e) ressources humaines	Adjoint administratif	Modification des missions Suppression	01/01/2023 01/01/2025
TC-117	Agent de prévention et référent Handicap	1	35	Agent de prévention et référent handicap	Adjoint administratif	Création	01/10/2022
TC-98	Responsable de service	1	35	Responsable du service juridique, commandes publiques, demande de subventions auprès des partenaires institutionnels et communication. Suppléance de la Directrice Générale des Services lors de ses indisponibilités	Rédacteur	Création Modification des missions	01/01/2022 01/10/2023 01/01/2025
TC-73	Acheteur public	1	35	Assistant(e) du service juridique, commande publique et assistant(e) communication	Adjoint administratif	Création	01/01/2021
TNC-149	Assistant (e) du service juridique, commande publique, communication	1	33	Assistant(e) du service juridique, commande publique, communication	Adjoint administratif	Création	01/01/2025
TC-131	Responsable de service	1	35	Responsable du service finances Gestion financière élaboration du budget de la facturation et suivi comptable	Rédacteur	Création	01/10/2023
TC-18	Responsable de service	1	35	Responsable du service finances Gestion financière élaboration du budget de la facturation et suivi comptable	Adjoint administratif	Modification des missions Suppression	01/01/2021 01/01/2025
TC-65	Secrétaire comptable	1	35	Assistant (e) comptable et régisseur	Adjoint administratif	Création	01/04/2019
TC-74	Secrétaire comptable	1	35	Assistant (e) comptable facturation des services	Adjoint administratif	Création	01/01/2021
TNC-97	Secrétaire comptable	1	15.27	Assistant (e) comptable	Adjoint administratif	Création Suppression	01/01/2022 01/01/2025
TNC-94	Comptable	1	12	Comptable	Rédacteur Territorial	Création	01/01/2022
TC-127	Responsable de service	1	35	Responsable du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/09/2023
TC-128	Assistant service logistique	1	35	Assistant (e) du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/09/2023
TNC-129	Assistant service logistique	1	10	Assistant (e) du service logistique	Adjoint administratif	Création Suppression	01/09/2023 01/01/2025
TC-23	ATSEM	2	35	Aide maternelle, surveillance	ATSEM		
TC-144	ATSEM Animation	2	35	Aide maternelle, animation	Agent de maîtrise	Création	01/01/2025
TNC-24	ATSEM	1	33	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM		
TNC-108	ATSEM	1	31.67	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM	Création	01/09/2022
TNC-145	ATSEM Animation	1	31.67	Aide Maternelle et animation	Agent de maîtrise	Création	01/01/2025

TNC-99	ATSEM	1	30.58	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM	Création	01/01/2023
TNC-146	ATSEM Animation	1	30.58	Aide Maternelle et animation	maîtrise		
TNC-123	ATSEM	1	32.23	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM	Création Suppression	01/01/2025
TNC-142	ATSEM Animation	1	33.80	Aide Maternelle et animation	ATSEM	Création	01/01/2025
TNC-147	ATSEM Animation	1	33.80	Aide Maternelle et animation	Agent de maîtrise	Création	01/01/2025
TNC-25.2	ATSEM	1	30	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM		
TNC-135	ATSEM Animation	1	22.66	Aide Maternelle, animation	ATSEM	Création	01/01/2025
TC-3.1	Directrice Centre de Loisirs	1	35	Directrice du Centre de Loisirs	Animateur Territorial		
TC-139	Directrice Centre de Loisirs	1	35	Directrice du Centre de Loisirs Marciac	Animateur Territorial	Création	01/01/2025
TC-30	Directrice Accueil de Loisirs	1	35	Directrice Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	Création Modification des missions	01/10/2016 01/01/2021
TC-29.1	Agent d'animation	1	35	Responsable de l'accueil jeune Animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Modification des missions Suppression	01/01/2019 01/01/2025
TC-154	Responsable de l'espace Ados	1	35	Responsable de l'espace Ados à Plaisance et animateur des Accueils de Loisirs	Animateur territorial	Création	01/01/2025
TC-29.2	Agent d'animation	1	35	Animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation		
TC-101	Agent d'animation	1	35	Animateur des Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TNC-119	Agent d'animation	1	31.30	Animation en ALAE et ALSH	Adjoint technique	Création	01/01/2023
TNC-137	Agent d'animation	1	31.30	Animation en ALAE et ALSH, entretien	Adjoint d'animation	Création	01/01/2025
TNC-100	Agent d'animation	1	29.93	Animation des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TNC-103	Agent d'animation	1	28.29	Animation des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TNC-31	Agent d'animation	1	28	Animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation		
TNC-104	Agent d'animation	1	22.22	Animation et entretien	Adjoint d'animation	Création Suppression	01/01/2022 01/01/2025
TNC-151	Agent d'animation	1	8.80	Agent d'animation des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2025
TC-80	Responsable de service	1	35	Responsable du service Patrimoine	Technicien	Création Suppression	01/01/2021 01/01/2025
TC-67	Responsable d'équipe et agent technique	1	35	Responsable d'équipe maintenance des bâtiments et des espaces verts communautaires	Agent de maîtrise	Création Modification des missions	01/01/2020 01/01/2021 01/01/2025
TC-150	Agent technique du Patrimoine	1	35	Maintenance des bâtiments et des espaces verts communautaires	Adjoint technique	Création	01/01/2025
TC-39	Agent technique	1	35	Maintenance des bâtiments et des espaces verts, communautaires	Adjoint technique	Création Modification des missions	01/10/2016 01/01/2023

					Envoyé en préfecture le 07/10/2024		
					Reçu en préfecture le 07/10/2024	Création	01/01/2021
					Publié le	Suppression	01/01/2025
					ID : 032-243200508-20240924-D202409240241-DE		
TC-111	Responsable de service	1	35	Responsable du service Assainissement collectif et non collectif	Technicien	Création	01/05/2023
TC-124	Responsable de service	1	35	Responsable des services techniques		Modification des missions	01/01/2025
TC-75	Assistante assainissement	1	35	Assistante administrative du service d'assainissement	Adjoint administratif	Création	01/01/2021
						Modification des missions	01/01/2023
TC-81	Responsable d'équipe et agent technique	1	35	<i>Responsable équipe SPANC</i> Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique	Création	01/01/2021
						Modification des missions	01/01/2025
TC-38.2	Agent technique	1	35	Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique		
TC-58	Agent de salubrité	1	35	Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique		
TC-68	Responsable de service	1	35	Chef du service Aménagement-urbanisme-développement du territoire	Agent de maîtrise	Création	01/01/2020
						Modification des missions	01/01/2021
						Suppression	01/01/2025
TC-125	Responsable de service	1	35	Chef du service Aménagement-urbanisme-développement du territoire	Technicien	Création	01/05/2023
TNC-42	Agent d'entretien	1	31	Restauration scolaire Entretien école et animation péri scolaire	Adjoint technique		
TNC-44	Agent d'entretien	1	29.50	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique		
TNC-110	Agent d'entretien	1	28.30	Entretien des bâtiments communautaires, garderie et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2022
						Suppression	01/01/2025
TNC-153	Agent d'entretien	1	27.79	Entretien des bâtiments communautaires, garderie et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2025
TNC-109	Agent d'entretien	1	26.20	Entretien des bâtiments communautaires, garderie et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2022
						Suppression	01/01/2025
TNC-45	Agent d'entretien	1	25	Entretien école et centre de loisirs surveillance cantine	Adjoint technique		
TNC-148	Agent d'entretien et restauration	1	25	Entretien bâtiments scolaires et enfances jeunes, surveillance cantine	Agent de maîtrise	Création	01/01/2025
TNC-84	Agent d'entretien	1	24.19	Entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunes, Péri scolaire Surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-143	Agent d'entretien et restauration scolaire	1	21.20	Entretien des bâtiments administratifs, médiathèques, piscines, enfance jeunesse et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2025
TNC-88	Agent d'entretien	1	18.45	Ménage bâtiments scolaires et enfances jeunes, cantine et périscolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-57	Agent d'entretien	1	10	Entretien des locaux administratifs et médiathèque de Marciac	Adjoint technique	Suppression	01/01/2025

TNC-138	Agent d'entretien	1	8.47	Entretien des locaux scolaires et enfance jeunesse	technique		
TNC-92	Agent d'entretien	1	8	Entretien des locaux administratifs			
TNC-82	Agent de restauration scolaire	1	25.5	Restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-140	Agent de restauration scolaire	1	25.17	Agent de restauration scolaire et entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunes	Adjoint technique	Création	01/01/2025
TNC-130	Agent de restauration scolaire	1	21.21	Agent de restauration scolaire et entretien restauration scolaire	Adjoint technique	Création Suppression	01/09/2023 01/11/2024
TNC-141	Agent de restauration scolaire	1	20.86	Agent de restauration scolaire et entretien restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/11/2024
TNC-87	Agent de restauration scolaire	1	21	Agent de restauration scolaire et d'entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunes	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-118	Agent de restauration scolaire	1	18.20	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Création Modification des missions	01/01/2023 01/01/2025
TNC-105	Agent de restauration scolaire	1	17.36	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2022
TNC-106	Responsable de Service	1	28	Responsable du RAM, LAEP et du Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Création	01/01/2022
TC-13	Educateur Jeunes Enfants	1	35	Educateur de Jeunes Enfants du service Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Modification des missions	01/01/2021
TC-112	Educateur Jeunes Enfants	1	35	Educateur de Jeunes Enfants du service Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Création	01/09/2022
TC-113	Auxiliaire de Puériculture	2	35	Auxiliaire de puériculture en Multi Accueil	Auxiliaire de Puériculture	Création	01/09/2022
TNC-126	Aide-Soignant	1	31	Aide-soignant du Multi Accueil	Aide-soignant	Création Suppression	01/09/2023 01/01/2025
TNC-136	Assistante petite enfance	1	34.24	Assistante petite enfance du Multi Accueil	Aide-soignant	Création	01/01/2025
TCN-152	Assistante petite enfance	1	33.76	Assistante petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2025
TNC-59	Assistante petite enfance	1	33	Assistant petite enfance et missions administratives	Agent social	Création Modification des missions	01/10/2014 01/01/2023
TNC-114.1	Assistant petite enfance	1	31	Assistant petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création Suppression	01/09/2022 01/01/2025
TNC-122	Assistant petite enfance	1	32	Assistant petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création Suppression	01/01/2023 01/01/2025
TNC-134	Assistante petite enfance	1	34.5	Assistante petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2025
TNC-121	Assistant petite enfance	1	30.36	Assistant petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2023

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de valider le tableau des emplois modifié, tel que présenté en séance,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Sandie LEFETZ



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON



## Extrait du registre des délibérations

**Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac**

**(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20240924/03/4.1

**Objet :** Ressources humaines - approbation du Règlement intérieur – Partie « Santé et sécurité au travail »

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 25 septembre 2023 modifiant le tableau des emplois communautaires,

Vu l'avis du Comité Social Territorial commune de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et du CIAS Marciac Plaisance du 16 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission des Ressources humaines du 16 septembre 2024,

Considérant que présenté aux membres du Comité social territorial, le 14 mars dernier, le projet de règlement intérieur – Partie « Santé et Sécurité au Travail » a fait l'objet d'un temps de concertation confié à un groupe de travail composé de membres du CST :

- du collège des élus
- du collège des représentants du personnel.

Considérant qu'aucune remarque particulière n'ayant été formulée par le groupe de travail, les membres du CST ont été invités à se prononcer définitivement sur ce document le 10 septembre 2024, et qu'à cette occasion, ils ont émis un avis favorable ;

Considérant la version définitive de ce document, soumise aux élus communautaires réunis le 24 septembre 2024, et jointe en annexe .

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

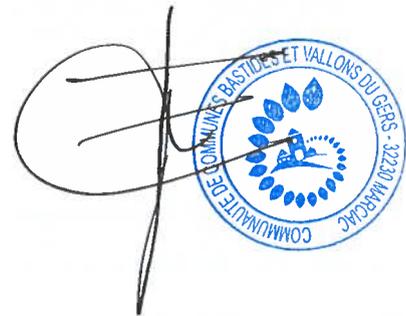
- **d'approuver le règlement intérieur « santé et sécurité au travail », tel que joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Sandie LEFETZ



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON



## Extrait du registre des délibérations

**Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac**

**(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fiton, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20240924/04/4.1

**Objet :** Mise à jour des dispositions relatives aux Autorisations Spéciales d'Absence à l'occasion de certains évènements familiaux, évènement de la vie courante ou absences liées à la maternité

Le Président expose :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 59, qui prévoyait la possibilité d'accorder aux agents publics territoriaux des autorisations spéciales d'absence, distinctes des congés annuels pour des motifs de représentation syndicale, de participation aux instances consultatives de la fonction publique et des évènements familiaux.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 25 septembre 2023 modifiant le tableau des emplois communautaires,

Vu l'avis du Comité Social Territorial commune de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et du CIAS Marciac Plaisance du 16 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission des Ressources humaines du 16 septembre 2024,

Considérant que ces autorisations sont accordées aux agents publics, qu'ils soient fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou agents contractuels de droit public. Les agents contractuels de droit privé (CAE, apprentis, etc.) bénéficient d'autorisations spéciales d'absence prévues par le Code du travail.

Considérant que ces autorisations spéciales d'absence sont de deux natures :

- Les autorisations discrétionnaires
- Les autorisations de droit

Considérant que les dernières dispositions, prévues par l'EPCI, ont été validées en janvier 2012,

Considérant que depuis, certaines situations d'agents ont amené les membres du CST à réinterroger le dispositif des autorisations d'absence et que dans ces conditions une réflexion a été engagée lors de la réunion du CST du 14 mars 2024,

Considérant que trois séances de travail ont été organisées par le Service des Ressources humaines. Elles ont réuni des membres du CST :

- du collège des élus,
- du collège des représentants du personnel.

Considérant qu'à l'issue de ces travaux, les propositions formulées par le groupe de travail ont été soumises à l'examen des membres du CST ainsi qu'aux membres de la commission des Ressources humaines, le 16 septembre 2024 ; et que tous ont émis un avis favorable pour l'application des autorisations d'absence pour motifs :

- liés aux événements familiaux
- civiques
- professionnels
- de la vie courante
- liés à la maternité
- religieux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la mise à jour des dispositions relatives aux Autorisations Spéciales d'Absence à l'occasion de certains événements familiaux, événement de la vie courante ou absences liées à la maternité, telle que présentée dans le document joint ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Sandie LEFETZ



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON



## Extrait du registre des délibérations

**Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac**

**(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20240924/05/4.1

**Objet :** Déroulement des entretiens individuels annuels : Modification à titre exceptionnel et dans un cadre défini

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale prévoit que les agents recrutés sur un emploi permanent, titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée d'une durée supérieure à un an bénéficient chaque année d'un entretien professionnel qui donne lieu à un compte rendu,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 qui fixe les modalités d'organisation des évaluations professionnelles applicables à tous les cadres d'emplois ou emplois de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu l'avis du Comité Social Territorial commune de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et du CIAS Marciac Plaisance du 16 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission des Ressources humaines du 16 septembre 2024,

Considérant que cette évaluation concerne essentiellement les fonctionnaires titulaires à temps complet et à temps non complet ; les fonctionnaires stagiaires n'étant pas concernés par ce dispositif car ils sont évalués selon les dispositions spécifiques aux stagiaires,

Considérant que l'entretien professionnel est obligatoirement conduit par le supérieur hiérarchique direct de chaque agent ; ce niveau de proximité, totalement indépendant du grade et de la catégorie hiérarchique de l'évaluateur, permettant de garantir une meilleure connaissance de la manière de servir et des conditions de travail de l'agent,

Considérant que l'organigramme fonctionnel des services permet de déterminer, en fonction de l'organisation de chaque structure, les liens hiérarchiques existant entre les agents,

Considérant que compte tenu de la vie des services et des changements qui peuvent intervenir en cours d'année, il peut s'avérer délicat pour un nouveau responsable qui prend ses fonctions en cours d'année d'effectuer le bilan de l'année écoulée avec ses collaborateurs.

Il est proposé d'apporter une dérogation au principe énoncé ci-dessus, en autorisant à ce que l'entretien, dans le cas très précis d'un changement de responsable, s'effectue en deux temps :

- *Bilan de l'année écoulée en présence du N+1 nouvellement nommé à ses fonctions et le N+2 ;*
- *Objectifs pour l'année en cours en présence du N+1.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

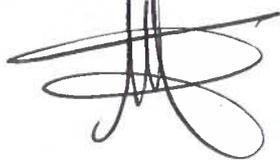
- **d'approuver les modalités d'organisation des entretiens individuels dans le cadre dérogatoire présenté ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

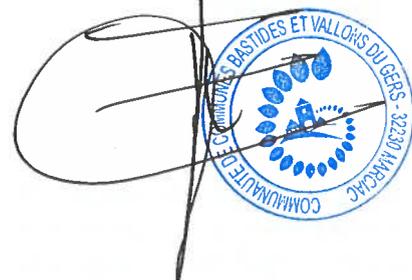
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Sandie LEFETZ



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON



## Extrait du registre des délibérations

**Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac**

**(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Code :** 20240924/06/4.2

**Objet : Personnel communautaire – autorisation de recrutement, d'agents contractuels, au vu des dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour pourvoir un emploi permanent pour les communes de 1000 habitants ou groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitants pour tout emploi**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu le tableau des effectifs fixé par délibération du 24 septembre 2024,

Vu les emplois proposés au recrutement par voie contractuel :

N° emplois	Durée hebdo	Cadre d'emploi	Rémunération	Motif embauche	CDD/CDI	Diplôme
TC-133	35	Rédacteur	Ech 9/ Ech 13 Rédacteur	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC-131	35	Rédacteur	Ech 10/Ech 13 Rédacteur	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC-117	35	Adjoint administratif	Ech 9/ Ech 13 Adjoint administratif pp 1 <sup>ère</sup> classe	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC-75	35	Adjoint administratif	Ech 1/Ech 5 Adjoint administratif	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-155	29.40	Adjoint administratif	Ech 1/ Ech 5 Adjoint administratif	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC-71	35	Educateur APS	Ech 5/Ech 8 Educateur APS	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC-150	35	Adjoint technique	Ech 1/Ech 5 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC-38.2	35	Adjoint technique	Ech 1/Ech 5 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-153	27.79	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-140	25.17	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-118	18,20	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-105	17.36	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-143	21.20	Adjoint technique	Ech 1/ Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-87	21	Adjoint technique	Ech 1/ Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-138	8.47	Adjoint technique	Ech 1/ Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-92	8	Adjoint technique	Ech 1/ Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-12	12	Adjoint territorial du patrimoine	Ech 1/Ech 3 Adjoint territorial du patrimoine	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-135	22.66	ATSEM	Ech 1/Ech 3 ATSEM	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC-101	35	Adjoint d'animation	Ech 1/Ech 3 Adjoint d'animation	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-103	28.29	Adjoint d'animation	Ech 1/Ech 3 Adjoint d'animation	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-151	8.8	Adjoint d'animation	Ech 1/Ech 3 Adjoint d'animation	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-106	28	Educateur de jeunes enfants	Ech 8/Ech 14 Educateur de jeunes enfants	Pas de candidatures titulaires	CDD	EJE
TC-112	35	Educateur de jeunes enfants	Ech 1/Ech 4 Educateur de jeunes enfants	Pas de candidatures titulaires	CDD	EJE
TC-113	35	Auxiliaire de puériculture	Ech1/Ech 5 Auxiliaire de puériculture	Pas de candidatures titulaires	CDD	Auxiliaire de Puériculture
TNC-152	33.76	Agent social	Ech 1/Ech 3 Agent social	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC-121	30.36	Agent social	Ech 1/Ech 3 Agent social	Pas de candidatures titulaires	CDD	

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'autoriser le recrutement d'agents contractuels au titre de l'article 3.3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, faute de pourvoir les emplois ci-dessus par un fonctionnaire, conformément aux dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 sus citée, pour une durée déterminée ou indéterminée, sous réserve que l'autorité territoriale prenne en compte pour l'agent recruté :**
  - **tous les contrats conclus, entre lui et la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53,**
  - **les services qu'il a pu effectuer par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.**

**Dans ce cadre, les services effectifs accomplis à temps non complet ou à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet. Les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.**

**Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En-deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans,**

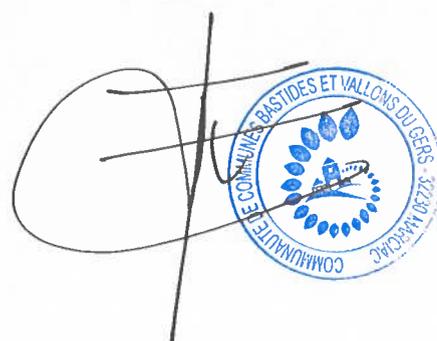
- **d'autoriser la détermination de la rémunération des agents, selon le diplôme, les compétences sur un échelon du grade afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences des agents recrutés,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Sandie Lefetz



Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon



## Extrait du registre des délibérations

**Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac**

**(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Code :** 20240924/07/4.1

**Objet : FIPHFP : aide demandée par un agent de la Communauté de communes pour l'acquisition de prothèses auditives**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant la demande formulée par un agent de l'EPCI pour bénéficier de l'aide FIPHFP pour l'achat de prothèses auditives,

Considérant l'accord formulé par le FIPHFP, en date du 31/07/2024, sur la base des documents produits dans le cadre de la demande, et de la décision de verser à la collectivité la somme de 1700,00 € pour cet agent demandeur,

Considérant que l'agent a réglé la totalité de la somme due pour l'acquisition de ses prothèses auditives,

Considérant, en conséquence, que l'aide FIPHFP versée dans un premier temps à l'EPCI, devra être reversée à l'agent, pour un montant de 1700,00 € maximum ; sans que l'EPCI n'ait à faire l'avance de cette dépense,

Considérant que cette somme devra être inscrite en dépenses au compte 6488 et en recettes au 747818,

Considérant enfin que l'aide FIPHFP devant être directement versée à l'agent, la totalité de la facture, un mandat au 6475 sera établi à son nom.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de prendre acte de l'accord FIPHFP, formulé au bénéfice de l'agent demandeur d'une aide pour l'acquisition de prothèses auditives,
- de valider la prise en charge d'une partie de ces prothèses en acceptant le versement de l'aide FIPHFP, tel que notifié par courrier en date du 31 juillet 2024,
- d'autoriser le reversement de la somme perçue à l'agent concerné ; ce dernier ayant réglé l'intégralité de la facture,
- d'autoriser le Président donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Sandie Lefetz



Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon



## Extrait du registre des délibérations

### Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 à 18 h à Marciac (salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Jérôme Ganiot, Raymond Quereilhac, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires titulaires absents:** Patrick Larribat (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Monique Persillon, Christian Luro, Pascal Fort, Jean Pagès, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard (donne pouvoir à Jean-Claude Forment), Géraldine Cossou-Pery, Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Romain Duport (donne pouvoir à Dominique Dumont), Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle,

**Conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative :** Jean-Claude Fourcade

**Conseiller communautaire suppléant, sans voix délibérative :** Laurence Niermarechal

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 30 (34 voix)

**Secrétaire de séance :** Sandie LEFETZ

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20230925/08/8.8

**Objet :** Validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement (RPQS) - 2023

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les Collectivités territoriales ayant la compétence assainissement doivent produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le RPQS doit contenir, a minima, des indicateurs de performance :

- Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux,
- Conformité de la collecte des effluents,
- Conformité des équipements des stations d'épuration des eaux usées,
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration,
- Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation,
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers,

- Points noirs du réseau de collecte,
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte,
- Conformité des performances des équipements d'épuration,
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel,
- Durée d'extinction de la dette de la collectivité,
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente,
- Taux de réclamations.

Considérant qu'une fois adopté, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sera transmis :

- au Préfet, notamment pour alimenter les données de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- aux communes adhérentes de l'EPCI pour être présenté à leur conseil municipal, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné

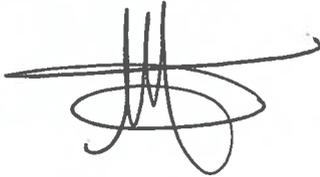
**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **de valider le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif tel que présenté en séance, pour l'année 2023 ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Sandie LEFETZ



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON

